

PLANÈTE EXIL



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS
www.osar.ch

Symposium sur l'asile 2024

« Main dans la main : société civile et protection des personnes réfugiées », telle est la devise de la biennale qui se tiendra les 2 et 3 mai 2024 à Berne.

Page 4

Tunisie

Les personnes réfugiées d'origine subsaharienne souffrent de la violence et de la traite des êtres humains.

Page 7



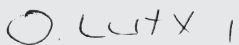


Chères lectrices,
chers lecteurs,

Les enfants qui ont connu l'exil sont particulièrement vulnérables. Ces enfants, et en particulier celles et ceux qui ont fait le voyage seul-e-s sans la protection de leurs parents, ont souvent vécu des expériences traumatisantes avant ou pendant leur exil. Le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse par des enfants non accompagné-e-s a fortement augmenté ces dernières années. En 2022, 10 % des personnes en quête de protection dans notre pays étaient mineures.

Un avenir incertain et une procédure d'asile complexe les attendent à leur arrivée en Suisse. Le droit d'asile suisse prévoit des mesures spécifiques pour les encadrer et les soutenir, mais c'est précisément lorsque le nombre de demandes d'asile est élevé que le système atteint ses limites et que le personnel spécialisé ainsi que les hébergements adaptés à leur âge viennent à manquer. Face à cette situation inacceptable, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés consacrera, cette année, la campagne de la Journée du réfugié aux enfants réfugié-e-s non accompagné-e-s. À travers divers éléments de campagne, elle sensibilisera à leur situation et à leurs besoins particuliers dans le domaine de l'asile, afin que ces enfants aussi reçoivent le soutien nécessaire pour pouvoir grandir en toute insouciance.

Cordialement,



Oliver Lüthi, responsable du
département Communication et
Recherche de fonds

Couverture : l'espoir d'un avenir sûr et sans violence pour leurs enfants – l'un des principaux motifs d'exil de nombreuses personnes. Ici, une personne réfugiée syrienne joue avec sa fille sur le toit de son refuge temporaire au Liban. Elle attend avec sa famille d'être relocalisé en Norvège dans le cadre du programme de réinstallation du HCR. Photo: © UNHCR/ Diego Ibarra Sánchez, 2020

■ Pacte de l'UE : la protection des personnes réfugiées sacrifiée



Dissuasion et cloisonnement plutôt que droits humains et protection des personnes réfugiées, telles sont les lignes directrices du nouveau pacte européen sur la migration et l'asile. Cette réforme négociée par le Parlement européen et les États membres de l'Union européenne (UE) prévoit des procédures accélérées aux frontières extérieures de l'UE, le démantèlement des garanties fondamentales en matière de protection et de procédure ainsi qu'une coopération renforcée avec des États tiers soi-disant sûrs. Pour l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), ces durcissements ne régleront pas les problèmes actuels.

Communiqué de presse de l'OSAR du 20.12.2023
www.osar.ch/pacte-ue-durcissements

■ Le Tribunal administratif fédéral réaffirme le droit d'asile pour les Afghanes

Depuis la prise de pouvoir des talibans, les femmes et les filles afghanes sont de plus en plus discriminées, isolées du monde extérieur et exclues de la majorité des activités économiques. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a examiné leur situation dans le détail dans son arrêt du 22 novembre 2023 (D-4386/2022). Les juges reconnaissent, dans la façon dont les talibans discriminent les femmes et les filles en Afghanistan, « un motif de persécution important au regard du droit de l'asile » ainsi qu'une persécution à caractère religieux. L'arrêt apporte ainsi son appui non seulement aux deux recourantes, mais aussi à la pratique actuelle du Secrétariat d'État

aux migrations (SEM). Depuis juillet 2023, le SEM octroie par principe l'asile aux requérantes afghanes après un examen au cas par cas, ce dont l'OSAR se félicite. Pendant la session d'hiver, le Conseil national et le Conseil des États ont débattu de deux motions demandant l'abrogation de cette pratique et décidé de d'abord les soumettre à l'examen des commissions compétentes. L'OSAR appelle les commissions du Conseil national et du Conseil des États à s'engager clairement en faveur de la protection des personnes réfugiées et à rejeter les motions. Leur examen au sein des commissions est prévu au mois de février.

Arrêt du Tribunal administratif fédéral du
22 novembre 2023 : D-4386/2022 in :
Communiqué de presse de l'OSAR du 18.12.2023
www.osar.ch/femmes-filles-afghanes

■ Non à l'externalisation de la responsabilité de protéger les personnes requérantes d'asile érythréennes déboutées

Lors de la dernière semaine de session en décembre 2023, le Parlement nouvellement élu a débattu de nouveaux durcissements dans le domaine de l'asile. Damian Müller, conseiller aux États du PLR, a par exemple présenté une motion demandant le renvoi, contre paiement, des personnes requérantes d'asile érythréennes déboutées vers des États tiers comme le Rwanda, sur l'exemple des plans douteux du gouvernement britannique. Ceux-ci prévoyaient d'expulser les personnes requérantes d'asile au Rwanda pour y mener leur procédure d'asile. La Cour suprême britannique avait toutefois bloqué ce projet d'externalisation à la mi-novembre 2023 au motif que le Rwanda n'est pas un État tiers sûr et que les expulsions vers ce pays entraînent un risque de violations flagrantes des normes en matière de droits humains et autres obligations internationales. La motion Müller portait sur l'externalisation de la responsabilité de protéger les personnes requérantes d'asile érythréennes déboutées, ce qui a finalement été rejeté de justesse par le Parlement.

Communiqué de presse de l'OSAR du 15.12.2023 :
www.osar.ch/arret-cour-supreme

L'expulsion de personnes réfugiées afghanes enfreint le droit international

Ces cinquante dernières années, des guerres dévastatrices ont contraint des millions d'Afghanes et d'Afghans à l'exil. L'Afghanistan compte parmi les principaux pays d'origine des personnes en quête de protection en Suisse. La majorité d'entre elles vivent toutefois dans les pays voisins de l'Afghanistan, comme le Pakistan. Or, elles n'y sont désormais plus en sécurité.

Par Franziska Marfurt, analyste-pays de l'OSAR

Ces dernières années, près de quatre millions d'Afghan-e-s ont trouvé refuge au Pakistan, dont 600 000 depuis la prise de pouvoir par les talibans en août 2021. En novembre 2023, le Pakistan a commencé à mettre en œuvre un « plan d'expulsion » qui pourrait concerner jusqu'à 1,7 million de personnes. Le gouvernement pakistanais accuse les Afghan-e-s d'être responsables de la hausse du nombre d'attentats dans le pays et justifie son plan d'expulsion en le présentant comme une nécessité pour la sécurité nationale. Les personnes réfugiées afghanes sans statut de séjour régulier avaient jusqu'au 1^{er} novembre 2023 pour retourner « volontairement » dans leur pays. Selon le HCR, 450 000 Afghan-e-s auraient déjà obtempéré sous l'effet du harcèlement ou par peur d'une expulsion. Depuis cette date butoir, les autorités pakistanaises détruisent les maisons des Afghan-e-s, confisquent leur bétail et leurs biens et procèdent à la mise en détention et à l'expulsion d'hommes, de femmes et de familles entières, y compris de personnes disposant de papiers provisoirement valables.

Risque de persécution en Afghanistan

Ces expulsions sont problématiques du point de vue du droit international, car elles enfreignent le principe de non-refoulement, qui interdit de renvoyer des personnes dans un pays où leur vie est en danger ou dans lequel elles seraient exposées à la persécution, à la torture ou à un traitement inhumain. Elles sont particulièrement dangereuses pour les Afghan-e-s faisant partie des groupes persécutés dans leur pays. Selon divers rapports de l'analyse-pays de l'OSAR, il s'agit notamment des membres du personnel de l'ancien gouvernement, des ex-militaires, ainsi que des journalistes et des défenseur-e-s des droits humains, qui « collaborent avec l'Occident » selon les talibans, et



Exposé-e-s au froid et à la faim, les Afghan-e-s déporté-e-s du Pakistan doivent patienter près de la zone frontalière. Torkham, Afghanistan, le 18.11.2023 © KEYSTONE/Samiullah Popal

sont victimes de persécutions. Les groupes fondamentalistes comme l'État islamique font courir de graves dangers aux minorités religieuses telles que les Hazaras chiites en Afghanistan. Les femmes et les filles sont systématiquement discriminées : l'enseignement secondaire leur est interdit, elles sont visées par des interdictions de travailler et ne peuvent pas se déplacer dans l'espace public sans être accompagnées par un homme.

Exil forcé par une crise humanitaire

Outre le risque de persécution, les personnes expulsées sont également confrontées à l'une des plus graves crises humanitaires au monde. Selon l'ONU, 17 millions de personnes sont actuellement en situation de famine aigüe en Afghanistan et plus de 28 millions ont besoin d'une aide humanitaire urgente. Or, depuis la prise de pouvoir par les talibans, l'aide humanitaire a été largement suspendue. Dans un tel contexte, il est peu probable que l'Afghanistan puisse offrir de la nourriture, des soins de santé et un travail à plus d'un demi-million de personnes de retour au pays. À l'heure actuelle, ces personnes sont hébergées dans des « camps pour personnes

réfugiées » improvisés dans la zone frontalière aride, où les conditions sont des plus précaires pendant la rude saison hivernale. Il faut dès lors s'attendre à ce que les personnes expulsées fuient vers l'Iran, la Turquie ou l'Europe pour échapper aux persécutions et à cette situation humanitaire catastrophique.

www.osar.ch/afghanistan

Une aide sur place, l'asile en Suisse

Au vu de cette situation extrêmement critique, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) appelle au déploiement de l'aide humanitaire sur place et à l'octroi de visas humanitaires ainsi que de places de réinstallation pour les personnes réfugiées particulièrement vulnérables telles que les femmes, les enfants et les familles. L'OSAR salue en outre la décision du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) de calquer sa pratique actuelle sur celles d'autres pays européens en accordant par principe l'asile aux femmes et aux filles afghanes.

Le bénévolat comble bien des lacunes

Le 9^e Symposium suisse sur l'asile se tiendra les 2 et 3 mai 2024 à Berne sous la devise « Main dans la main : société civile et protection des personnes réfugiées ». Cette année, la biennale sera dédiée à l'importance de l'engagement civil et de la participation des personnes réfugiées.

Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR

Depuis des années, la société civile s'engage bénévolement et sous de multiples formes en faveur de la protection, de l'intégration et de la participation à la vie sociale des personnes réfugiées. Son rôle et, en particulier, les prestations bénévoles de protection des personnes réfugiées se trouveront au cœur du premier jour du 9^e Symposium sur l'asile. Souvent, ce n'est qu'en temps de crise qu'on s'aperçoit à quel point cet engagement est indispensable, lorsque les organisations et initiatives privées de même que les personnes réfugiées, seules ou en communauté, viennent compléter et appuyer bénévolement, de façon visible, les structures et procédés de l'État. C'est ce qui s'est passé au printemps 2022, quand la population suisse a spontanément ouvert ses portes aux personnes réfugiées d'Ukraine. Les bénévoles apportent une aide d'urgence pratique, aident les autorités dans la prise en charge et l'hébergement des personnes réfugiées, accompagnent et encadrent les personnes accueillies dans leur parcours d'intégration et la lutte pour leurs droits. Les associations gérées par des personnes réfugiées et les organisations de la diaspora sont d'autres piliers importants de ce système. Il est donc logique que le Symposium soit inauguré par Maryam Sediqi de l'Afghan Women Association Switzerland (AWAS). Des invité-e-s de prestige de la Suisse officielle comme Beat Jans, conseiller fédéral et ministre de la Justice, Patricia Danzi, directrice de la DCC, ainsi que le directeur du bureau européen du HCR Philippe Leclerc prendront ensuite la parole. La pression croissante sur les initiatives civiles sera également évoquée à travers deux exposés présentant le point de vue scientifique et de la société civile.

L'après-midi s'ouvrira sur une présentation de la Croix-Rouge Suisse (CRS) axée sur les potentiels et les défis du bénévolat dans le domaine de l'exil en Suisse, après quoi Maryam Sediqi (AWAS) et Feven Afeworki, de l'association érythréenne Gezana, discuteront avec les bénévoles Renate Metzger, de l'association



Des spécialistes de l'administration, de la société civile, de la politique, des œuvres d'entraide, du domaine juridique et des sciences se réunissent au Symposium sur l'asile pour dialoguer.

© OSAR/Barbara Graf Mousa

HelloWelcome de Lucerne, et Daniel Winkler, de riggi-asyl, de leurs rôles et de leur impact dans la protection des personnes réfugiées. Divers ateliers permettront ensuite aux participant-e-s d'approfondir le sujet, de nouer des contacts et d'échanger.

Implication des personnes réfugiées

Le second jour du Symposium sur l'asile mettra l'accent sur la participation sociale et politique des personnes réfugiées. Comment les impliquer dans les procédés et décisions qui les concernent? Comment promouvoir leur participation politique? Christine

Schraner Burgener, secrétaire d'État aux migrations, ainsi que l'avocate et militante des droits humains kurde Rez Gardi, qui s'est faite la porte-parole des personnes réfugiées lors de la conférence internationale sur la réinstallation en Suisse en 2021, se pencheront sur ces questions. Des discussions animées avec un membre du Parlement des réfugiés et deux journalistes de Diaspora TV respectivement de Baba News ayant un parcours migratoire seront également au programme. Le colloque s'achèvera sur une table ronde sur les chances et les limites de la participation des personnes réfugiées.

S'inscrire au Symposium sur l'asile

Le Symposium sur l'asile est organisé par le bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Cette conférence nationale sur les questions actuelles de la politique d'asile s'adresse aux spécialistes et aux personnes intéressées venant de l'administration, de la société civile, du monde politique, des œuvres d'entraide, du domaine juridique, des sciences et des médias. Elle se tient tous les deux

ans à Berne, cette année les 2 et 3 mai à l'Eventfabrik. Clôture des inscriptions: le 31 mars 2024.

- Inscrivez-vous maintenant à cette biennale unique : www.osar.ch/symposium-asile-2024/inscription
- Le programme mis à jour est disponible sur notre site web : www.osar.ch/symposium-programme
- Pour plus d'informations : www.symposium-asile.ch

Analyse du potentiel de l'hébergement privé

Au printemps 2022, plus de la moitié des personnes réfugiées d'Ukraine en Suisse ont trouvé une protection et un soutien dans des ménages privés. Les familles d'accueil ont largement contribué à empêcher la saturation du système de l'asile. Les résultats d'un projet de recherche mené en haute école confirment le potentiel de ce système.

Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR, et Raphael Strauss, spécialiste Intégration à l'OSAR

La Haute école spécialisée bernoise (BFH) et la Haute école de Lucerne (HSLU) ont interrogé en ligne plus de 1000 familles d'accueil dans le cadre du projet de recherche «Un logement plutôt qu'un hébergement: potentiel de l'hébergement privé pour l'intégration sociale des personnes réfugiées», avec le concours de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Un total de 24 entretiens qualitatifs ont en outre été menés avec des familles d'accueil et des personnes réfugiées. L'objectif était de comprendre si et comment l'hébergement privé facilitait l'arrivée de personnes réfugiées et promouvait leur intégration sociale. Les résultats provisoires de cette étude avaient déjà été abordés dans le premier numéro de 2023 de Planète Exil. Raphael Strauss, spécialiste Intégration à l'OSAR, nous présente aujourd'hui les résultats définitifs de l'étude et esquisse l'avenir de l'hébergement privé en Suisse du point de vue de l'OSAR.

Planète Exil: L'OSAR a la conviction que l'hébergement privé favorise de manière décisive l'intégration des personnes concernées. Les résultats de l'étude le confirment-ils ?

Raphael Strauss: Oui, très clairement. L'étude montre qu'un grand nombre des besoins fondamentaux des personnes réfugiées peuvent être satisfaits dans ce cadre, tels que les besoins de protection, de sécurité, de refuge et de soutien, surtout pendant la phase initiale. Le respect mutuel de la vie privée est ici une condition importante.

Quelles formes d'hébergement sont particulièrement adaptées ?

Souvent, les personnes qui ont fui des zones de guerre ont particulièrement besoin de calme et d'intimité. Il est donc important pour elles d'avoir un endroit où se retirer. Une bonne communication et la définition commune de règles pour la cohabitation aident les deux parties.

Pourquoi l'OSAR a-t-elle pris part à cette étude ?

Le type d'hébergement a une forte influence sur les possibilités d'intégration des personnes réfugiées. En 2015 déjà, dans le contexte du dispositif d'hébergement de familles syriennes en famille d'accueil lancé par l'OSAR, on avait pu observer les bienfaits sur le parcours d'intégration. Aujourd'hui, l'OSAR prend un rôle de catalyseur pour que la cohabitation privée avec des personnes réfugiées puisse s'établir comme une possibilité durable dans le domaine de l'asile suisse.

Que faut-il pour faire de l'hébergement privé un modèle permanent d'hébergement et d'intégration pour les personnes réfugiées ?

Il est très important qu'il y ait une vérification professionnelle lors de la mise en relation. Et les familles d'accueil doivent aussi

être accompagnées après. Il faut donc des offices de contact joignables et accessibles ainsi qu'une communication claire et fiable des autorités. Les familles d'accueil assument un énorme travail de prise en charge émotionnelle et organisationnelle. Cet engagement doit être dûment valorisé et reconnu, ce qui implique notamment que les autorités doivent supporter les coûts de l'hébergement. Un contrat de bail formel permet par ailleurs aux familles d'accueil et aux personnes réfugiées d'être sur un pied d'égalité. Enfin, les possibilités de mise en réseau, d'échange et de formation continue pour les familles d'accueil encouragent et renforcent la continuité de l'hébergement privé.

- Communiqué de presse de l'OSAR du 10.01.2024: www.osar.ch/hebergement-famille-daccueil
- Offres de formation pour les familles d'accueil: www.osar.ch/formation-famille-daccueil



Les familles d'accueil fournissent un accompagnement émotionnel et organisationnel important.
© Djamila Grossman

Pour une société ouverte et diverse

Grâce à des journées de projet et de rencontre pour les jeunes, l'équipe de formation de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) pose des jalons sociaux pour prévenir la discrimination et le racisme. Leurs composantes clés : des jeux de rôle et des rencontres directes avec les personnes réfugiées, par exemple dans l'offre de projet « Intégration ». Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR



Les jeunes autochtones et immigrés se découvrent des points communs lors des journées Intégration de l'OSAR. © OSAR/Barbara Graf Mousa

Dans notre société, les questions d'intégration et de participation sociale des personnes exilées et migrantes sont parfois pétries d'approximations et de préjugés. Les exigences concrètes imposées à ces personnes dans leur parcours d'intégration ne sont pas enseignées à l'école, pas plus que les obstacles et les discriminations structurelles auxquels elles doivent faire face. C'est ici qu'intervient l'offre de projet « Intégration » destinée aux jeunes des degrés secondaires I et II, que les écoles et les paroisses peuvent réserver sous forme de modules en fonction de leurs besoins.

La journée de projet débute généralement par des jeux de rôle visant à capter l'attention des jeunes à travers leurs expériences personnelles. En endossant différentes identités, comme celles d'une personne requérante d'asile, d'un réfugié reconnu, d'une étrangère admise à titre provisoire, d'un expert venant de l'espace UE/AELE ou d'une Suissesse, les jeunes éprouvent directement ce que ressent quelqu'un qui doit chercher un travail ou un logement avec un permis F ou qui est sans cesse sous-estimé à cause de la barrière de la langue, par exemple. L'exercice leur fait égale-

ment découvrir que, grâce à leur nationalité, les personnes migrantes des États de l'UE ou de l'AELE, qui représentent la majorité de la population étrangère en Suisse (17 %), jouissent de nombreuses libertés qui sont refusées aux personnes disposant d'un autre statut et donc de droits différents. Il les invite ainsi à directement expérimenter les obstacles et limites imposés aux personnes requérantes d'asile dans leur parcours d'intégration. Grâce aux informations factuelles qui leur sont transmises ensuite, les jeunes apprennent aussi que les personnes se trouvant en procédure d'asile et admises à titre provisoire ne représentent qu'un petit pourcentage de la population de la Suisse. Ils et elles établissent les différences juridiques et le ratio entre la migration contrôlée et souhaitée par le monde économique et politique et celle de personnes en quête de protection.

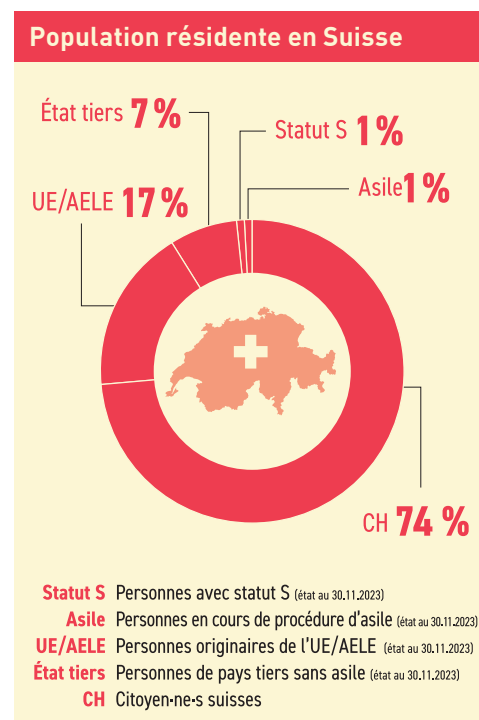
Apprendre à bâtir des ponts

Pour qu'une personne trouve sa place dans sa nouvelle société, il faut aussi que la société d'accueil le souhaite et y soit disposée. L'intégration est un processus à double sens. Cet aspect est examiné dans le module « Exil-Asile-Intégration », auquel l'équipe de formation de l'OSAR est particulièrement attachée. Les jeunes se confrontent en groupe aux attentes et besoins mutuels de la société d'accueil et des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants et développent des idées pour une cohabitation réussie. Qui peut bâtir quels ponts vers qui pour mieux se comprendre ? Que puis-je faire personnellement pour que les personnes réfugiées puissent prendre part à notre vie quotidienne ?

La journée se clôture généralement sur une note énergique avec le témoignage d'une personne réfugiée. « Les jeunes m'écoutent généralement très attentivement quand je raconte mon parcours d'intégration et posent ensuite des questions spécifiques », explique Cihan Dilber, collaborateur projet au sein de l'équipe de formation de l'OSAR. « Ils et elles

veulent par exemple savoir précisément pourquoi les personnes requérantes d'asile sans argent ont un téléphone portable ou pourquoi la société suisse devrait payer leurs cours de langue. » Souvent, le fait de recevoir une réponse de première main fait des miracles, car les jeunes ont une grande capacité à percevoir les récits véridiques et crédibles. Dans le meilleur des cas, un échange sur les stéréotypes et la xénophobie prend forme entre les groupes d'élèves ou de catéchumènes et l'équipe de formation de l'OSAR, avant de s'inviter dans le cercle d'ami-e-s et la famille des jeunes. Un premier pas vers une Suisse ouverte et diverse qu'ils et elles contribuent à façonner, en tant que jeunes et, plus tard, en tant qu'adultes.

Pour plus d'informations sur l'offre de projet « Intégration » et pour réserver les modules : www.osar.ch/formation-jeunesse-integration



Source : Statistiques de l'Office fédéral de la statistique et du Secrétariat d'Etat aux migrations, adaptées par l'OSAR



Attirées en Tunisie pour être exploitées et réduites en esclavage : des personnes réfugiées d'origine subsaharienne. © KEYSTONE/STR

Tunisie

Entre traite et violences pour les personnes d'origine subsaharienne

L'explosion de racisme et de violence en Tunisie a fait fuir de nombreuses personnes immigrées d'origine subsaharienne. Dans les centres suisses pour requérants, leur arrivée a mis en lumière une source de traumatismes supplémentaire : la traite des êtres humains.

Par Carline Estermann, analyste-pays de l'OSAR

En juillet 2023, la Tunisie et l'Union européenne (UE) signaient un accord dans lequel l'UE s'engageait à fournir une aide économique à la Tunisie en échange d'efforts accrus de cette dernière pour empêcher l'immigration depuis ses côtes vers l'Europe.

Ce partenariat survient dans un contexte particulièrement violent pour les personnes réfugiées et celles en situation migratoire vivant en Tunisie. En effet, le président Kais Saïed a provoqué des actes de violence sans précédent en février 2023 après avoir appelé la population à stopper le « flot de migrants subsahariens » qu'il a accusé de faire partie d'un « arrangement criminel ». À la suite de ce discours, des chasses à l'homme perpétrées tant par la population que par les autorités envers toute personne à phénotype subsaharien ont eu lieu à travers le pays. Des évictions forcées, des passages à tabac et des actes de torture ont été documentés. Des centaines de personnes ont été abandonnées dans des zones frontalières désertiques.

Ces abus ont conduit de nombreuses personnes originaires d'Afrique subsaharienne à rentrer au pays ou à tenter la traversée vers

l'Europe. Selon des chiffres du HCR, entre janvier et mars 2023, 58 % des traversées de la Méditerranée avaient été effectuées depuis la Tunisie, dont 54 % entreprises par des personnes originaires de Guinée et de Côte d'Ivoire.

Un drame humain supplémentaire

Dans les centres suisses pour requérants d'asile, ces arrivées ont mis en lumière un drame supplémentaire : celui de la traite des êtres humains. En Tunisie, pays d'origine et de destination de traite des êtres humains, l'écrasante majorité des victimes sont des femmes venues de Côte d'Ivoire prisonnières de servitude domestique. Piégées par des passeur-euse-s qui leur promettent un travail, les personnes arrivent en Tunisie de manière légale, mais se voient confisquer leurs documents d'identité et imposer des dettes en vue d'être exploitées dès leur arrivée. Une fois leur visa expiré, leurs exploitateur-euse-s se servent des lois sur l'immigration pour les intimider et les empêcher de trouver de l'aide.

Selon les chiffres officiels du gouvernement, entre 2020 et 2022, bien que le nombre

de condamnations pour traite ait explosé en Tunisie, le nombre de victimes identifiées quant à lui a drastiquement diminué, notamment à cause du manque de moyens investis dans le processus. Or, le manque d'identification officielle signifie non seulement que ces personnes ne reçoivent pas l'assistance adéquate, mais également qu'elles peuvent être poursuivies pour des crimes commis dans le cadre de leur traite, tels que la prostitution ou la violation des lois sur l'immigration.

Dans un contexte où les mesures pour lutter contre la traite de personnes sont déjà insuffisantes, le racisme et l'hostilité grandissante envers les personnes migrantes risquent de mettre en péril les acquis sociaux et légaux existants, d'autant que l'accaparement du pouvoir par le président Kais Saïed a remis en question le respect de l'état de droit, faisant d'autant plus craindre pour l'avenir des droits des personnes migrantes en Tunisie.

Rapport sur la Tunisie de février 2024 :
www.osar.ch/tunisie-traite

« La thématique de l'exil m'a accompagnée toute ma vie »

L'exil et la migration ont profondément marqué la vie de Farida Ahmed-Bioud, ancienne professeure de gymnase devenue peintre et photographe. Pour la deuxième fois déjà, elle a organisé une exposition et vendu ses œuvres au profit de personnes réfugiées. *Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR*

Un tableau représentant une valise à l'avant-plan et, en fond, un désert qui s'étend à l'infini est accroché devant la maison. Farida Ahmed-Bioud nous invite chaleureusement à la suivre dans son salon accueillant et nous offre un thé à la menthe. « La valise est pour moi le symbole de l'exil. J'ai aussi souvent dû faire mes valises dans ma vie », dit-elle. Elle est née non loin de Cologne en 1941, en plein milieu de la guerre, d'un père algérien et d'une mère suisse. L'Algérie étant à l'époque un département français, le père et ses filles avaient la nationalité française. Bien que la famille ait vécu dans le Sud de la France

« La valise est pour moi le symbole de l'exil. »

Farida Ahmed-Bioud

pendant les années de guerre, la mère et ses petites filles se trouvaient dans la zone russe de Berlin, dans un hôpital militaire, quand elle a pris fin. « Nos valises nous servaient de lits », se rappelle Farida Ahmed-Bioud. « Comme beaucoup d'autres personnes réfugiées, nous avons alors été renvoyées en Suisse dans des wagons à bestiaux. » Le père les y a rejointes depuis la France. Pour échapper à l'internement, il a déclaré être de nationalité égyptienne. Les autorités suisses leur ont toutefois refusé l'asile et ont expulsé la famille

vers le pays dont le père s'était dit originaire. De nouveau, il a fallu faire ses valises.

Son propre parcours comme source d'inspiration

« Le Caire était à l'époque une ville très internationale et ouverte », raconte Farida Ahmed-Bioud. « Les femmes ne portaient presque pas le voile. J'allais tous les jours seule à l'école allemande du monastère, à une demi-heure de chez nous, et ai très vite appris à être indépendante. » Pendant cette période en Égypte, son père s'est de plus en plus engagé dans la lutte pour la libération de son véritable pays d'origine, au point de se radicaliser. Il a souhaité poursuivre ses activités militantes depuis la Suisse, où la famille est revenue vivre en 1956. À la fin des années 1950, une vague d'arrestations et de procès a visé les membres de ce mouvement en Suisse, y compris le père de Farida Ahmed-Bioud, qui se trouvait alors à l'étranger. « Ma mère et ma sœur l'ont suivi en Libye, mais je suis restée à Berne et j'ai obtenu la maturité fédérale en tant que citoyenne libyenne », se remémore la femme de 83 ans. Elle a été recueillie par la famille d'une camarade de classe à Berne, a pris la nationalité suisse, a fait des études de littérature romane et anglaise et est finalement devenue professeure de gymnase.

Elle a décidé de se consacrer à la photographie et à la peinture après sa retraite. La migration et l'exil sont le fil rouge de ses œuvres, que l'on peut admirer dans toute sa maison.



Le sujet de la valise est très présent dans les œuvres de Farida Ahmed-Bioud. © OSAR/Barbara Graf Mousa

Elle a déjà organisé deux expositions chez elle et reversé les recettes de la vente de ses œuvres à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. « Je n'ai jamais été dans une aussi bonne situation financière qu'aujourd'hui. Je souhaite en faire profiter les autres et aider celles et ceux qui doivent de nouveau repartir de zéro », explique Farida Ahmed-Bioud. « Je trouve qu'il est aussi très important d'apporter une aide sur place, mais aujourd'hui, beaucoup de personnes innocentes sont contraintes à l'exil par les innombrables guerres et la hausse du fondamentalisme. Elles ont besoin de notre soutien. »

www.kufo.ch/kunstschaffende/a-f/ahmed-bioud_farida



Dons
IBAN: CH92 0900 0000 3000 1085 7
TWINT:



Impressum
Éditeur:
Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR),
Weyermannsstrasse 10,
Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 370 75 75
info@osar.ch
www.osar.ch

Le magazine Planète Exil de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage: 5500 exemplaires

Rédaction: Barbara Graf Mousa (responsable),
Carline Estermann, Virginie Jaquet, Oliver Lüthi,
Nadine Hagen, Franziska Marfurt, Barbara Rödlach,
Marc Prica, Daniel Wechsler
Traductions: Andréane Leclercq, directrice alingui
Mise en page: Baptiste Babey
Impression: rubmedia AG, Wabern/Berne